



URBAN LAB

PARIS&CO

CAHIER DES CHARGES DE LA 5^{EME} EDITION DES « QUARTIERS D'INNOVATION URBAINE »

APPEL À EXPÉRIMENTER SUR LE
QUARTIER « Paris Rive Gauche »

Table des matières

Table des matières	2
Présentation	4
Préambule.....	4
Qui peut candidater ?.....	4
L'expérimentation, de quoi parle-t-on exactement ?.....	5
Qui sommes-nous ?	6
Paris&Co et son Urban Lab.....	6
Les partenaires du laboratoire d'expérimentation.....	6
Quartier d'Innovation Urbaine (QIU).....	7
Un territoire.....	7
Un écosystème local	9
Des lieux	9
Les thématiques.....	10
Pour une mobilité plus efficace.....	10
Pour une gestion des déchets plus responsable.....	10
Pour une meilleure qualité de vie, du logement au quartier	10
Pour des réseaux et des énergies plus durables	10
Pour une logistique urbaine repensée et apaisée	10
Pour une nature en ville au bénéfice de tous.....	10
Pourquoi et comment candidater ?	11
Pourquoi candidater ?	11
Comment candidater ?	11
Dossier de candidature : les informations clés attendues dans votre dossier de candidature.....	12
Modalités de dépôt des dossiers : mode d'emploi.....	13
Les critères de sélection.....	14
Calendrier.....	15
CONDITIONS GENERALES D'EXPERIMENTATION.....	16
Description du périmètre de l'expérimentation	16
Confidentialité des dossiers d'expérimentation.....	16
Environnement réglementaire et technique.....	16
Responsabilité et entretien.....	16
Assurance.....	17

Sécurité.....	17
Durée de l'expérimentation.....	17
Communication et publicité.....	17
Règlement d'expérimentation.....	18
Conditions financières.....	18
Dépenses d'investissement et de fonctionnement.....	18
Vie du contrat.....	18
ANNEXES.....	19
Présentation des partenaires des Quartiers d'Innovation Urbaine	22

Présentation

Préambule

L'Urban Lab de Paris&Co, l'agence d'innovation de Paris et de sa Métropole, lance son 5ème appel à expérimenter « Quartiers d'Innovation Urbaine ».

Cet appel à projets unique en son genre a pour objectif de permettre l'expérimentation de solutions innovantes qui feront la ville de demain. Cet appel vous offre l'opportunité de tester en conditions réelles votre solution au sein du Quartier d'Innovation Urbaine Paris Rive Gauche (dans le 13ème arrondissement de Paris).

Les lauréats de cet appel à projets bénéficieront d'un accompagnement de pointe par les équipes de l'Urban Lab et pourront être soutenus financièrement par la BPI (subvention maximum de 30 000 euros). Pendant 18 mois, l'Urban Lab sera à vos côtés dans le montage, la recherche de terrain, le déploiement, le suivi, l'évaluation et la valorisation de votre expérimentation.

De plus, vous bénéficierez d'une mise en visibilité et de la possibilité de collaborer avec les partenaires du programme qui sont les grands acteurs de la fabrique de la Ville : **Ville de Paris, ADEME, Altarea, CITEO, ENEDIS, LIDL, Groupe RATP, Paris Habitat, SEGRO, SEMAPA.**



Qui peut candidater ?

Toute personne morale souhaitant expérimenter une solution innovante qui apporte une réponse aux enjeux de la ville durable.

Cet appel à projets est ainsi ouvert aux associations, start-up, PME, grands comptes, auto-entrepreneurs ou encore laboratoires de recherche. Aussi, nous autorisons les structures en cours de création à postuler et nous n'imposons aucune restriction sur la localisation géographique du siège social.

L'expérimentation, de quoi parle-t-on exactement ?

Par expérimentation, il est entendu le test en conditions réelles, dans des espaces publics ou privés (voiries, espaces verts, résidentiel, tertiaire...), d'une solution innovante (un produit ou un service), déjà conçue, mais non-encore commercialisée.

L'expérimentation représente ainsi une opportunité de tester et de valider une innovation tant d'un point de vue technique, fonctionnel ou ergonomique, que du point de vue du modèle économique via la confrontation aux usagers et à la mise en situation réelle. Ce faisant, l'expérimentation est un outil au service des entrepreneurs, mais également de la collectivité et des grands acteurs de l'urbain, offrant la possibilité de tester des solutions qu'ils pourraient être amenés à déployer ultérieurement à grande échelle pour résoudre les enjeux de leur territoire.

Qui sommes-nous ?

Paris&Co et son Urban Lab

Paris&Co est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la métropole. Elle favorise la diffusion de l'innovation à travers l'incubation de plus de 500 startups françaises et étrangères par an, l'expérimentation de solutions innovantes, l'organisation d'événements nationaux et internationaux. Elle développe son activité dans une dynamique d'open innovation en lien étroit avec plus de 120 grandes entreprises et institutions majeures.

L'Urban Lab, plateforme d'innovation urbaine de Paris&Co, fédère un vaste écosystème d'acteurs autour des enjeux de la ville durable. L'Urban Lab propose plusieurs formes d'accompagnement comme un incubateur, un programme de soutien au développement territorial et à l'innovation sociale, un laboratoire d'expérimentation urbaine ainsi qu'un observatoire de tendances.

<https://urbanlab.parisandco.paris/>

Les partenaires du laboratoire d'expérimentation

La force de ce programme d'innovation repose sur la richesse de son écosystème de partenaires qui œuvrent au quotidien à la fabrique de la Ville et dans la recherche de solutions innovantes au service de leurs usagers : logement, immobilier, mobilité, déchet, eau, aménagement, éclairage, énergie...

Engagés dans la réussite des projets d'expérimentation, nos partenaires sauront aussi vous conseiller dans le déploiement de votre solution et pourront le cas échéant, vous permettre de travailler directement avec eux pour mener à bien votre projet.



Quartier d'Innovation Urbaine (QIU)

Un territoire

Les QIU sont des territoires représentatifs des enjeux métropolitains et des dynamiques de transformations urbaines qu'une comme Ville de Paris connaît.

Symbole de modernité, Paris Rive Gauche est un quartier qui connaît une véritable mutation depuis 25 ans au travers d'importantes opérations d'aménagement. Il accueille une population mixte (étudiants, travailleurs, habitants) et dispose d'un maillage diversifié d'entreprises, de logements et d'établissements publics (campus universitaire, hôpital de la Pitié Salpêtrière, gare d'Austerlitz). Structuré autour d'équipements rayonnants (BNF, Université Paris 7, Cité de la Mode), il est particulièrement connu pour ses écritures architecturales, grâce aux contributions de nombreux architectes de renom.

Ce territoire innovant a été un terrain fertile pour les appels à projets urbains ambitieux (Réinventer Paris, Réinventer la Seine, Inventons la Métropole du Grand Paris, Inventer Bruneseau). Avec la démarche "Quartier d'Innovation Urbaine", il continue d'innover en accueillant les solutions de la ville de demain.

Retrouvez [l'évaluation complète](#) de la promotion 2018 des Quartiers d'Innovation Urbaine.

PARIS RIVE GAUCHE, TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION PRIVILÉGIÉ

Désigné comme premier Quartier d'Innovation Urbaine, Paris Rive Gauche est situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. Il s'impose comme un terrain de jeu privilégié pour le déploiement de solutions innovantes pour au moins 4 raisons...

... Paris Rive Gauche est un territoire en transition : créée en 1991 avec pour objectif de constituer un pôle économique à l'est de Paris, la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) est encore en transition puisque 40% de l'opération sortira de terre dans les prochaines années (dans le secteur Bruneseau, au Sud de la ZAC) ;

... Paris Rive Gauche est une ZAC emblématique : plus grande opération d'urbanisme menée dans Paris depuis le 19^e siècle, elle est structurée autour d'équipements rayonnants, et ce depuis 1996 avec la construction de la BnF par Dominique Perrault ;

... Paris Rive Gauche est une ZAC Inventive : grâce aux contributions de nombreux architectes de renom, la ZAC s'illustre par la richesse, la renommée et la diversité des écritures architecturales ;

... Paris Rive Gauche est un territoire Innovant : les appels à projets urbains innovants (Réinventer Paris, Réinventer la Seine, Inventons la Métropole du Grand Paris, Inventer Bruneseau), trouvent dans Paris Rive Gauche un terrain fertile, de même que les programmes d'expérimentation (Territoire Zéro Chômeurs, Quartiers d'Innovation Urbaine) ;

AUJOURD'HUI, LE QUARTIER COMPTE :



30 000 étudiants
professionnels
et chercheurs



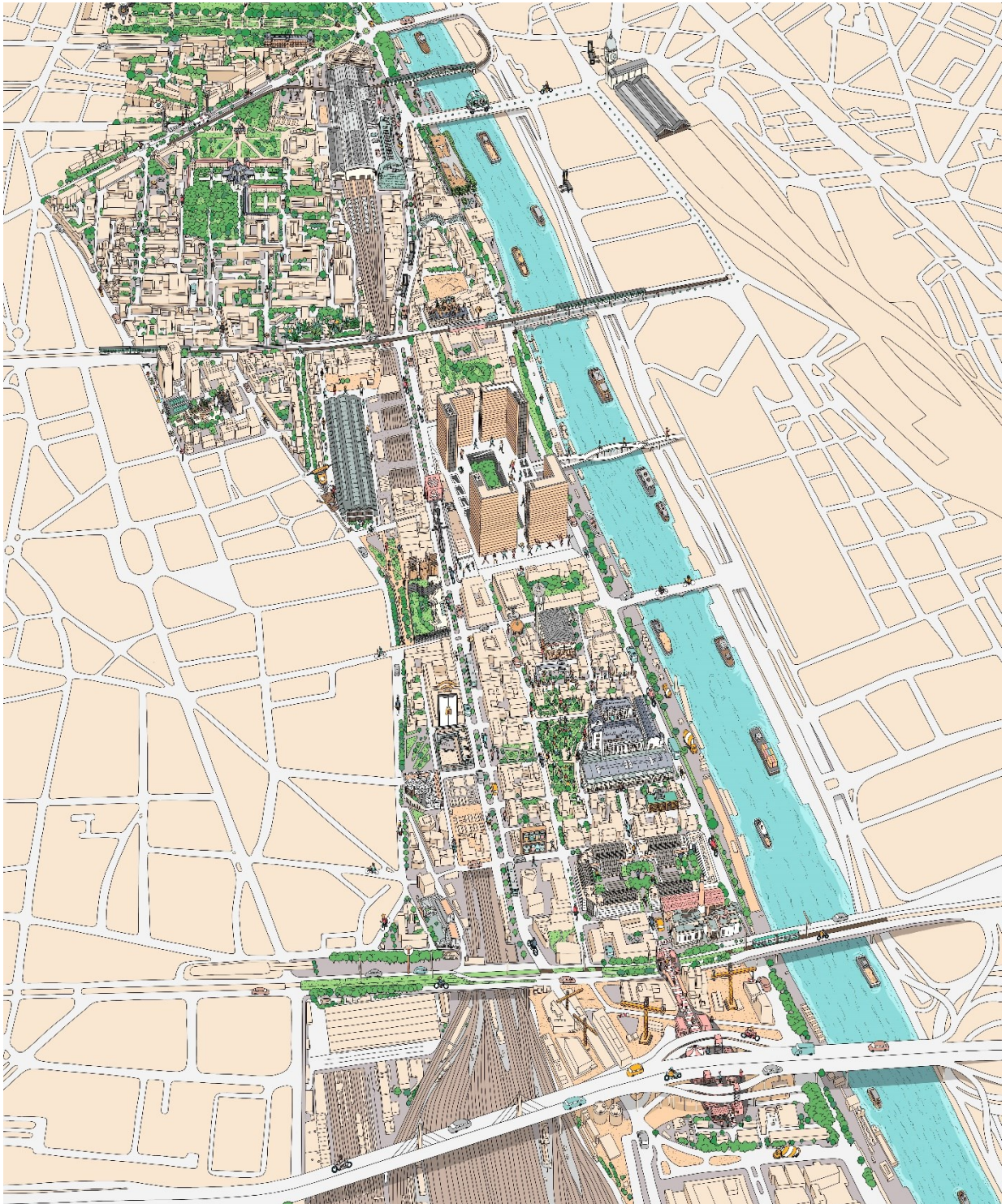
20 000 salariés



10 000 habitants

Source : SEMAPA, 2017

Le Quartier d'Innovation Urbaine Paris Rive Gauche en image :



Artiste : Nicolas Bascop

*

Un écosystème local

Afin de faciliter le déploiement des projets et maximiser les retours d'expériences utilisateurs, l'Urban Lab a tissé des liens étroits avec les acteurs du quartier. Qu'ils soient des habitants, des associations locales ou des entreprises implantées dans le QIU, cet écosystème permettra un ancrage local essentiel à la réussite des projets d'expérimentation.

Des lieux

Le QIU Paris Rive Gauche offrira aux porteurs de projet un large panel de terrains d'expérimentation où pourront se déployer les projets. Selon le projet, ce terrain pourra être localisé dans :

- L'espace public du Quartier d'Innovation Urbaine : routes, trottoirs, places, berges, etc. ;
- Espaces verts : parcs et jardins, jardins partagés, etc. ;
- Bâtiments résidentiels ou tertiaires : logements, bureaux, murs, activités productives, cours intérieures, etc. ;
- Zones logistiques ou de chantier ;
- Supports urbains : murs, mobiliers urbains, fontaines, etc. ;
- Sous-sols : passages souterrains, caves, réseaux de transport souterrains ;
- Habitants ou groupes d'habitants d'un immeuble, d'un îlot voire d'un quartier ;
- Flottes de véhicules ;
- ...

L'équipe de l'Urban Lab accompagnera les projets lauréats dans la recherche de terrain d'expérimentation. Cette recherche pourra également être menée directement en lien avec les partenaires du programme qui peuvent disposer de fonciers, ou de bâtiments (résidentiels ou tertiaires) susceptibles d'accueillir des expérimentations.

Les thématiques

Les thématiques du 5^{ème} appel à projets Quartier d'Innovation Urbaine, sur le quartier Paris Rive Gauche, mettent à l'honneur les métiers et les enjeux de nos partenaires tout en cherchant à répondre aux besoins du territoires présentés dans notre diagnostic.

L'Urban Lab et ses partenaires sont à la recherche solutions durables et à impact. Quelles soient technologiques, frugales, sociales ou servicielles, les innovations devront s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

Pour une mobilité plus efficace

Pour une gestion des déchets plus responsable

Pour une meilleure qualité de vie, du logement au quartier

Pour des réseaux et des énergies plus durables

Pour une logistique urbaine repensée et apaisée

Pour une nature en ville au bénéfice de tous

Pourquoi et comment candidater ?

Pourquoi candidater ?

Être lauréat des Quartiers d'Innovation Urbaine, c'est :

- Pouvoir expérimenter sa solution en conditions réelles et en partenariat avec les acteurs publics et privés de la fabrique urbaine,
- Pouvoir bénéficier du soutien financier de la BPI grâce au fond Paris Innovation Amorçage spécial expérimentation,
- Accéder gratuitement à l'accompagnement Urban Lab, à savoir :
 - Une aide au cadrage de son projet d'expérimentation et à la définition du protocole d'évaluation associé ;
 - Une aide à la recherche d'un terrain d'expérimentation adéquat, via la mobilisation des partenaires publics et privés de la démarche ;
 - Une aide au déploiement de l'expérimentation ;
 - L'opportunité d'être évalué par des tiers extérieurs selon une grille commune et bénéficier du regard d'expert des évaluateurs ;
 - Une aide à la valorisation des résultats de son expérimentation, auprès des décideurs et des acteurs de la fabrique de la ville.
- Bénéficier d'une mise en visibilité auprès de l'écosystème urbain et d'une exposition privilégiée auprès de nos partenaires de la démarche « Quartiers d'Innovation Urbaine »,
- Développer son réseau et trouver de nouveaux partenaires.

Comment candidater ?

Pour candidater, vous devez réunir et nous transmettre avant le 15 octobre minuit :

1. **Présentation détaillée** : Le candidat **détaillera** son projet d'expérimentation en **15 pages/slides maximum**, en s'attachant à apporter des réponses claires à chaque item demandé aux 7 items présentés ci-après. Le style visuel des dossiers de candidature est libre.
2. **Fiche de synthèse** : Le candidat **résumera** son projet d'expérimentation en **1 page maximum**, en respectant le modèle proposé et en veillant à apporter des réponses claires à chaque item demandé.

(Retrouvez les deux modèles de document en annexe ou en téléchargement sur la plateforme de candidature.)

3. **Un formulaire**, à compléter en ligne directement sur la plateforme de candidature Agorize ([lien](#)).
4. **Un extrait du registre Kbis pour les sociétés ou vos statuts** si vous êtes une association, un organisme de recherche ou encore une école. Si votre statut est

en cours de création ou autre, merci de bien vouloir nous transmettre une courte note d'information précisant votre situation.

Le dossier transmis par le candidat sera étudié par le comité de sélection constitué des partenaires du programme.

Dossier de candidature : les informations clés attendues dans votre dossier de candidature

Présentation du porteur de projet et de ses éventuels partenaires

Le candidat présentera sa structure et ses éventuels partenaires. Les réponses aux questions posées pour la déclaration de candidature sur la plateforme [Agorize](#) sont à reporter dans les mêmes termes au début du dossier, soit :

- nom du porteur d'expérimentation (dénomination) ;
- forme juridique ;
- nom, prénom et coordonnées du référent projet ;
- numéro de téléphone du dirigeant ou du contact-clé ;
- L'équipe projet envisagée (compétences et temps dédiés) ;
- si la candidature est individuelle ou portée par un groupement de plusieurs structures ;

Présentation du projet d'expérimentation

La forme du dossier de candidature détaillé est libre (word, ppt, pdf...). Néanmoins, nous vous demandons de faire clairement figurer la réponse aux items suivants. L'analyse des candidatures se basera en grande partie sur ce dossier. Soyez clairs, nets et précis.

1. Description de votre solution et de son fonctionnement
2. Problématique adressée et solution apportée
3. En quoi une expérimentation est-elle nécessaire dans le développement de votre projet ?
4. Terrain recherché, conditions de mise en œuvre et calendrier prévu
5. Coûts et modalités de financement
6. Présentation de l'équipe et de votre écosystème
7. Comment envisagez-vous le lien avec le territoire et avec ses acteurs locaux ?

8. Comment votre projet contribue-t-il en matière d'impact environnemental et social ? Avez-vous estimé ou évalué cet impact ? (Durabilité, économies d'énergie, facilité d'utilisation, accessibilité universelle, sécurité, santé, réduction des nuisances, émissions de CO², réemploi...)

Modalités de dépôt des dossiers : mode d'emploi

Mode d'emploi de la plateforme de dépôt des candidatures :

1. **Inscrivez-vous** sur la plateforme Agorize ([lien](#)). Pour créer un compte, cliquez sur "PARTICIPER" (en haut à droite sur ordinateur, en bas à droite sur mobile).
2. **Remplissez le formulaire obligatoire.** Vous pouvez compléter votre candidature en plusieurs fois, lorsque que votre compte est créé sur [Agorize](#).
3. **Téléchargez, remplissez puis déposez les documents demandés.**
 - a. La présentation détaillée en 15 pages/slides maximum
 - b. La synthèse en 1 page maximum
 - c. Le Kbis ou vos statuts.

Les modèles de document nécessaires à votre candidature peuvent être trouvés en annexes du cahier des charges de l'appel à candidatures ou bien téléchargés directement depuis la page du formulaire.

4. **N'oubliez pas de valider.**

Le dossier devra être complet pour le mercredi 15 octobre, minuit au plus tard. Aucun dossier ne sera accepté passé ce délai.

Les critères de sélection

L'analyse des dossiers de candidature sera assurée par un comité de sélection composé de représentants de l'Urban Lab, de la Ville de Paris, des partenaires du programme et d'experts des thématiques traitées par l'appel.

Quel que soit la thématique choisie, les candidatures seront examinées, puis sélectionnées au regard des critères suivants :

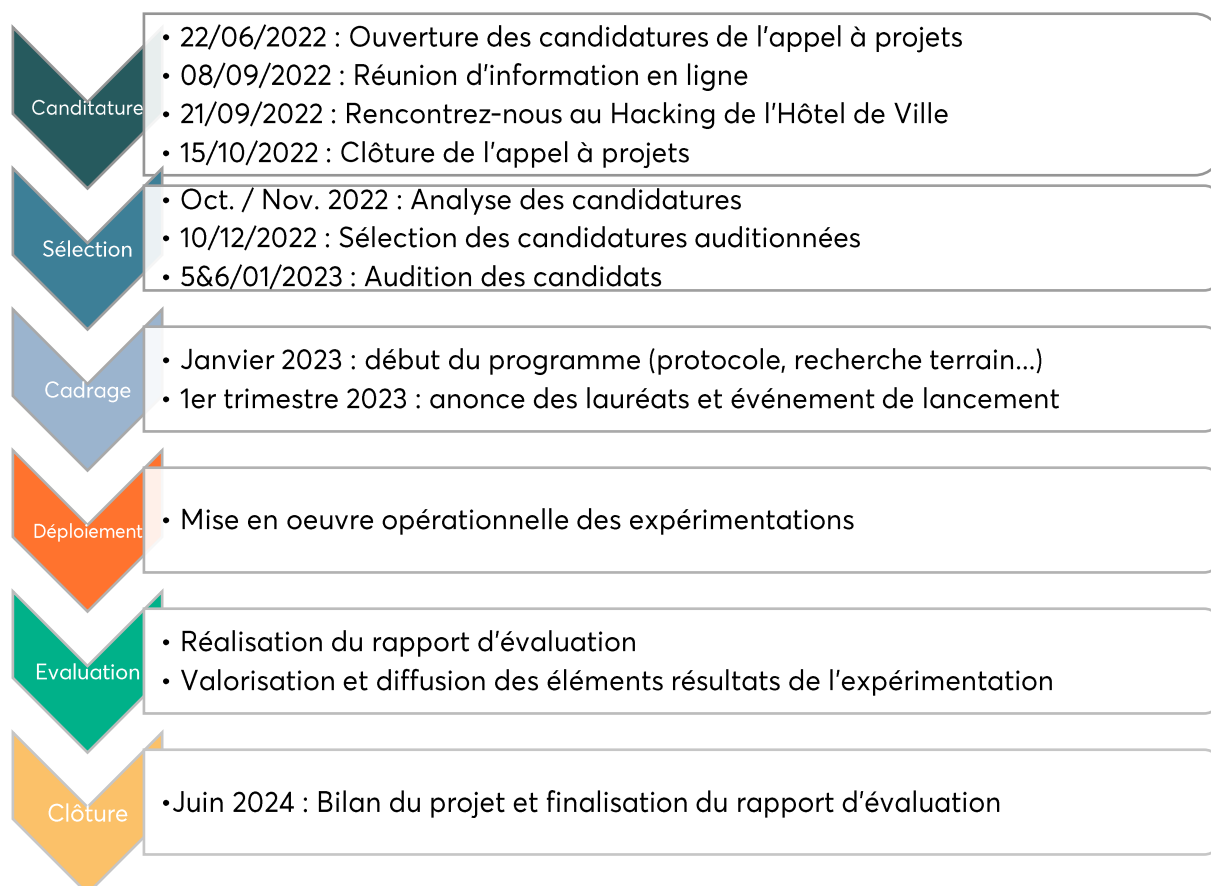
- **L'impact de la solution** : Qu'il soit environnemental, sociétal ou de gouvernance, le projet d'expérimentation doit faire la preuve de l'impact positif de la solution et démontrer son bénéfice pour le Quartier d'Innovation Urbaine et ses usagers. La cohérence globale du projet en matière de développement durable, de résilience et d'apport à la qualité de vie des citoyens seront étudiés avec minutie.
- La réponse apportée **aux enjeux soulevés par les thématiques proposées**.
- Le **caractère innovant** de la solution par rapport à l'état de l'art et des pratiques
- **L'intérêt de l'expérimentation** (quelles sont les hypothèses à tester ?) et la **faisabilité** financière, technique et organisationnelle de celle-ci
- La **qualité et la complémentarité** de l'équipe
- Le **potentiel de reproductibilité** et de changement d'échelle de la solution

Calendrier

Les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement sur une durée de 18 mois à compter du mois de janvier 2023.

Vous recevrez une confirmation de la bonne réception de votre candidature à partir du 15 octobre et une réponse à partir du 12 décembre 2022.

Présentation du parcours de candidature :



CONDITIONS GENERALES D'EXPERIMENTATION

Description du périmètre de l'expérimentation

L'expérimentation concerne les produits ou services pour lesquels des prototypes existent mais encore non commercialisés. Ils ont donc besoin de faire leurs preuves face à une situation réelle donnée. L'expérimentation constitue une aide aux entreprises pour tester, améliorer, valider et, à terme, commercialiser leurs innovations. Elle représente également un outil au service de la collectivité et des partenaires pour trouver de nouvelles solutions aux besoins de leurs utilisateurs, de leurs clients ou à leurs problématiques de territoire.

L'expérimentation peut aussi concerner un produit ou un service déjà testé dans une autre métropole mondiale mais jamais testée en France et qui souhaite démontrer sa preuve de concept dans le contexte spécifique de la métropole parisienne.

L'expérimentation doit avoir lieu sur une **durée limitée**, un **périmètre restreint** (mais éventuellement multi-sites), ne pas remettre en cause l'usage primitif du lieu (**co-activité**), respecter les règles de sécurité, répondre au **principe de réversibilité** et être **évaluée** dans sa mise en œuvre. Chaque expérimentation fera l'objet d'une convention signée entre le terrain d'expérimentation et le porteur d'expérimentation précisant l'ensemble des détails de l'opération.

Confidentialité des dossiers d'expérimentation

L'ensemble des membres du comité de sélection à savoir, les représentants de l'Urban Lab, de la Ville de Paris, des partenaires du programme, s'engagent à conserver la stricte confidentialité des informations qui leur seront transmises dans le cadre des candidatures.

Chaque membre du comité de sélection signera à ce titre un accord de confidentialité qui pourra être transmis au candidat sur demande.

Environnement réglementaire et technique

De façon générale, les projets proposés devront respecter les cadres réglementaires en vigueur les concernant. Au vu des thématiques traitées par cet appel à expérimentations, une attention particulière est attirée vers les réglementations relatives à :

- L'occupation de l'espace public ;
- L'hygiène et la santé ;
- La sécurité des personnes ;
- La protection des données personnelles et des libertés individuelles.

Responsabilité et entretien

Les porteurs d'expérimentation resteront responsables de leurs installations et applications et devront en assumer l'entretien et la maintenance durant toute la durée de

l'expérimentation jusqu'à son achèvement, puis ils devront en assurer la dépose et/ou désinstallation dans les délais fixés par la convention.

Le gestionnaire du ou des territoire(s) d'expérimentation ne pourra être tenu responsable d'aucune forme de dommage causé aux dispositifs testés.

Assurance

Les porteurs d'expérimentation retenus devront être assurés contre tous types de sinistres qu'ils pourraient provoquer dans l'espace occupé pour l'expérimentation. Ils devront par ailleurs être assurés au titre de la responsabilité civile pour les éventuels dommages qu'ils pourraient causer au titre de l'expérimentation.

Sécurité

Les porteurs d'expérimentation seront tenus de se conformer à toutes les dispositions légales ou réglementaires ainsi qu'aux instructions et consignes relevant des gestionnaires des terrains d'expérimentation qui les accueilleront.

Le gestionnaire qui accueillera l'expérimentation pourra se réserver le droit d'interrompre à tout moment l'expérimentation si celle-ci s'avère dangereuse pour la sécurité des personnes et des biens.

Durée de l'expérimentation

Dans le cas d'une expérimentation ayant lieu sur l'espace public, les autorisations d'occupation du domaine public seront consenties, de manière générale, pour une durée qui pourra aller jusqu'à 6 mois, renouvelable une fois. Certaines expérimentations (par exemple celles incluant du végétal) peuvent solliciter une autorisation exceptionnelle d'occupation du domaine public d'un an, renouvelable une fois.

Dans le cas d'une expérimentation sur un terrain privé, la durée pourra être définie au cas par cas avec le terrain d'accueil en cohérence avec la temporalité du programme d'expérimentations.

Communication et publicité

Dans le cas d'une expérimentation ayant lieu sur l'espace public, les porteurs d'expérimentation ne pourront apposer ni diffuser de publicité sur les équipements publics utilisés.

Les porteurs d'expérimentation s'engagent à rendre visible la démarche expérimentale via le moyen le plus approprié sur leur lieu d'expérimentation (physique ou non).

La communication sur le programme d'expérimentations sera réalisée en concertation avec l'Urban Lab et les partenaires du programme.

L'Urban Lab et les partenaires du programme veilleront par ailleurs à assurer une communication et une valorisation des expérimentations déployées. Ce service sera pourvu sur la base d'éléments techniques et de communication fournis par le porteur d'expérimentation et avec l'accord de ce dernier.

Règlement d'expérimentation

Le règlement d'expérimentation entre l'Urban Lab et le porteur de projets sera signé à l'issue de la sélection par le comité de sélection et avant tout déploiement. Il précise les engagements réciproques entre l'Urban Lab et le porteur de projet sur toute la durée de l'expérimentation.

Conditions financières

Dépenses d'investissement et de fonctionnement

Les porteurs d'expérimentation devront assurer la gestion économique de leur projet, en particulier toutes les dépenses d'investissement, d'installation, de fonctionnement, d'entretien, de réparation, de désinstallation et d'auto-évaluation liées à leurs expérimentations.

Aucune dotation financière n'est prévue dans le cadre de cet appel à expérimentations : le fait d'être lauréat ne donne donc pas droit à la réception d'une aide financière de la part de l'Urban Lab ou des partenaires du programme.

Les porteurs d'expérimentation qui auront été retenus bénéficieront du soutien de l'Urban Lab dans l'obtention d'aides publiques à l'innovation (Fonds Paris Innovation Amorçage, Innov'Up...).

Vie du contrat

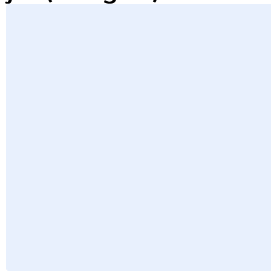
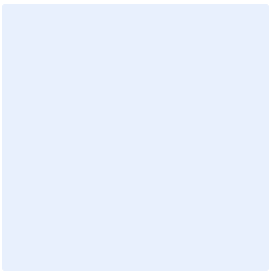
Dans le cadre des expérimentations en partenariat avec la Ville de Paris, les contestations qui pourraient s'élever entre les porteurs d'expérimentation et la Mairie de Paris relèvent de la compétence du tribunal administratif de Paris.

A l'expiration des conventions signées, les porteurs d'expérimentation pourront au cas par cas demander le renouvellement de leur convention.

Pour tous les projets, les gestionnaires et partenaires des Quartiers d'Innovation Urbaine ne sont en rien obligés d'acquiescer la solution testée. Le porteur d'expérimentation sera tenu de désinstaller à ses frais son expérimentation.

ANNEXES

Annexe 1 : modèle de fiche de synthèse du projet d'expérimentation (1 page max)

NOM DU PROJET : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Nom et statut juridique du porteur de projet : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Noms des partenaires potentiels : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Visuel du projet (image 1) : 	(Image 2) : 
Description de la solution : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Problématique(s) adressée(s) par la solution : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Que cherchez-vous à expérimenter et pourquoi ce projet est-il utile dans votre développement ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Précisez le terrain recherché, les conditions de mise en œuvre et calendrier prévu : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Budget estimé et modalités de financement : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Comment votre projet contribue-t-il en matière d'impact environnemental et social ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Quel(s) lien(s) envisagez-vous avec le territoire ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe 2 : Sommaire de la présentation détaillée du projet d'expérimentation

*Remarque : la forme, le support, la taille des paragraphes est à la convenance du candidat mais la totalité de cette présentation ne doit pas excéder **15 pages/slides**. Chaque partie doit contenir les informations nécessaires nous permettant d'analyser la candidature. La présence d'illustrations visuelles ou de schémas est vivement conseillée ! A vous de jouer !*

- 1. Description de votre solution et de son fonctionnement**
- 2. Problématique adressée et solution apportée**
- 3. En quoi une expérimentation est-elle nécessaire dans le développement de votre projet ?**
- 4. Terrain recherché, conditions de mise en œuvre et calendrier prévu**
- 5. Coûts et modalités de financement**
- 6. Présentation de l'équipe et de votre écosystème**
- 7. Comment envisagez-vous le lien avec le territoire et avec ses acteurs locaux ?**
- 8. Comment votre projet contribue-t-il en matière d'impact environnemental et social ? Avez-vous estimé ou évalué cet impact ? (Durabilité, économies d'énergie, facilité d'utilisation, accessibilité universelle, sécurité, santé, réduction des nuisances, émissions de CO², réemploi...)**

Annexe 3 : Le Fonds Paris Innovation Amorçage - Expérimentation

Paris Innovation Amorçage (PIA) est un dispositif de financement créé et animé par la Banque publique d'investissement (BPI) et la ville de Paris, afin d'aider financièrement les entreprises innovantes.

Décliné pour les projets d'expérimentation (PIA « Expérimentation »), il s'adresse aux entreprises accompagnées par l'Urban Lab dans leur projet d'expérimentation d'une solution innovante. Les bénéficiaires sont les entreprises souhaitant utiliser le domaine parisien pour expérimenter leur innovation et souhaitant se développer à Paris, à jour de leurs obligations fiscales et sociales et dans une situation financière saine.

L'aide prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 30 000 euros, dans la limite de 50% des dépenses éligibles (pour 30K€ d'aide, le candidat devra présenter un devis de 60K€ de dépenses éligibles). Elle est calculée sur une période de 18 mois maximum et est versée en deux tranches.

Les dépenses éligibles sont les dépenses de recherche, développement et innovation telles que prévues par les textes communautaires, dans une proportion équilibrée entre frais internes et sous-traitance.

Présentation des partenaires des Quartiers d'Innovation Urbaine

Ville de Paris



La Ville de Paris est une collectivité à statut particulier depuis le 1er janvier 2019 (auparavant, elle était à la fois une commune et un département). Elle a une population d'environ 2,2 millions d'habitants, avec une densité très élevée de 21 000 habitants / km². Accueillant près de 430 000 entreprises, la Ville de Paris a également à sa charge la gestion et l'entretien de nombreux espaces publics dont près de 1 200 km de voies et de 2 400 km de trottoirs. Pour répondre aux défis environnementaux et sociaux actuels, la Ville investit et encourage une dynamique d'innovation ambitieuse, afin d'offrir aux parisiens des services adaptés et un cadre de vie agréable et résilient.

ADEME

Financé
par



L'ADEME - l'Agence de la transition écologique est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - elle conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Altea Cogedim



A la fois promoteur & foncière, le Groupe Altea est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière, en Commerce, Logement, Bureau & Hôtels. Nos 2 000 collaboratrices et collaborateurs se mobilisent et innovent chaque jour pour entreprendre pour la ville en développant de véritables quartiers en adéquation avec les grandes transitions sociétales, écologiques, territoriales, technologiques et créer la valeur urbaine de demain.

SEGRO



Depuis 1920, SEGRO crée des solutions immobilières pour la logistique, la distribution urbaine et l'activité, permettant de répondre aux besoins de ses clients sur l'intégralité de la supply chain, quels que soient le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. Cotée à la Bourse de Londres et figurant parmi les 100 premières capitalisations boursières de l'indice FTSE 100, SEGRO détient ou gère un patrimoine de 9,6 millions de m² pour une valeur de 24,7 milliards d'euros et opère au Royaume-Uni, en France et dans six autres pays européens. Présente en France depuis 1973, SEGRO détient, développe ou gère un patrimoine d'1,5 million de m². Composés de plateformes dédiées à la distribution urbaine et à la grande logistique ainsi que de parcs d'activités de dernière génération, les actifs SEGRO sont situés en zone urbaine et à proximité des axes de transports, sur les quatre principaux marchés de la dorsale que sont Lille, Paris, Lyon et Marseille.

Lidl



Lidl s'est implanté en France en 1989. Nous avons connu une expansion très rapide qui nous a permis de devenir un acteur incontournable de la grande distribution. Lidl France, c'est aujourd'hui 45 000 collaborateurs, plus de 1 570 magasins, 25 Directions Régionales et un siège social sur 2 sites : à Strasbourg qui regroupe toutes les fonctions supports administratives (Administration RH et Formation, Finances, Informatique) et à Rungis où nous avons regroupé toutes les fonctions supports opérationnelles (Centrale d'Achats, Logistique et Supply Chain, Immobilier, Technique, Développement Commercial, Investissements, RH, Juridique et Frais Généraux). En 2012, Lidl a opéré un tournant de son histoire, avec une nouvelle aventure commerciale : rénovation des magasins, élargissement de l'offre de produit, modernisation des packagings et du merchandising en magasin ; un vrai challenge ! Aujourd'hui, acteur incontournable de la grande distribution française, LIDL s'est imposé en tant que commerce de proximité à assortiment sélectionné : nous avons augmenté nos parts de marché, nous avons su gagner la confiance de nouveaux clients et avons été élu « Meilleure chaîne de magasins » depuis plusieurs années consécutives.

CITEO



CITEO développe des solutions efficaces pour le tri et le recyclage afin de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. L'innovation est au cœur de sa démarche dans le but d'ancrer la consommation durable, l'écoconception et le recyclage dans les habitudes des entreprises et des Français. Détecter, accompagner et expérimenter des projets innovants dans l'économie circulaire s'inscrit dans son ADN et motive son soutien à l'Urban Lab.

ENEDIS



Enedis est une entreprise de service public et gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Concessionnaire depuis 1955 à Paris, Enedis achemine l'électricité auprès de 1,6 million de Parisiens, quel que soit leur fournisseur d'électricité, à travers 10 000 km de réseau intégralement souterrain.

Paris Habitat



Avec plus de 125 000 logements, Paris Habitat est un acteur majeur du logement social à Paris et en proche banlieue. Grâce au soutien de la ville de Paris, les équipes de Paris Habitat mettent en œuvre leurs compétences et savoir-faire pour développer l'offre de logements sociaux et offrir une réelle qualité de service aux locataires. Construire, loger, réhabiliter, renouveler les territoires, attribuer des logements, assurer un cadre de vie agréable, animer la vie locale sont autant de missions qui placent Paris Habitat au cœur des problématiques sociales et urbaines actuelles.

RATP



La RATP a pour activité principale le transport public urbain : elle exploite et maintient (en Ile-de-France, mais aussi en province et à l'étranger à travers des filiales) des réseaux de transports publics urbains. Experts de tous les modes de transports urbains (métro, trains régionaux, tramway, bus, câble...), la RATP propose des solutions de mobilité durables et connectées au service d'une ville durable et intelligente – mobilité partagée (autopartage, covoiturage), offres en libre-

service, transport à la demande, véhicules autonomes – pour proposer une mobilité globale de « porte-à-porte ». La RATP intègre aujourd’hui, à l’ensemble des modes de transport collectifs traditionnels, les nouvelles formes de mobilité. Pour répondre aux enjeux de la mobilité, connectée, multimodale, digitalisée, autonome, la RATP s’appuie sur une démarche d’innovation participative externe et interne.

SEMAPA



La SEMAPA, Société Publique Locale d’Aménagement dont le nom signifie Société d’Etude, de Maîtrise d’Ouvrage et d’Aménagement Parisienne, a été créée en 1985. Ses principales activités portent sur l’aménagement urbain et la maîtrise d’ouvrage : études urbaines, architecturales, paysagères et environnementales afin de définir et planifier les programmes. Elle gère la viabilisation des terrains, organise des consultations pour la vente des droits à construire à des promoteurs privés ou publics qui construisent la ville. La SEMAPA conduit la réalisation des espaces et des ouvrages publics et coordonne l’ensemble des réalisations.



URBAN LAB

PARIS&CO

urbanlab@parisandco.com

<https://urbanlab.parisandco.paris>

[Twitter](#)

[LinkedIn](#)

Merci et à bientôt !